



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

# Les inscriptions scolaires pour l'année 2022-2023 débutent le 7 février

*Les inscriptions scolaires pour l'année scolaire 2022-2023 débutent le 7 février prochain et s'achèvent le 15 avril. En raison de la crise sanitaire, les inscriptions s'effectuent par internet sur [limoges.fr](http://limoges.fr) rubrique « Mes démarches en ligne » puis « Inscriptions scolaires ».*

Pour rappel, les inscriptions scolaires se déroulent de manière échelonnée selon le calendrier suivant :

- **Secteur 1 : du 7 au 18 février 2022** pour les écoles Victor-Chabot / Montmailler / Jules-Ferry / Jean-Macé / Montjovis
- **Secteur 2 : du 21 février au 4 mars 2022** pour les écoles Bellevue / Le Roussillon / Condorcet / Landouge / Saint-Lazare / Jean-Zay / Victor-Hugo / Pont-Neuf / Léon-Blum
- **Secteur 3 : du 7 au 18 mars 2022** pour les écoles Jacques-Brel / Les Homérides / Jean-Montalat / Gérard-Philippe / Marcel-Proust / La Bastide / René-Blanchot / Léon-Berland / René-Descartes / Le Vigenal / La Brégère
- **Secteur 4 : du 21 mars au 1<sup>er</sup> avril 2022** pour les écoles Henri-Aigueperse / Cognac / Jean-Le Bail / Joliot-Curie / Marcel-Madoumier
- **Secteur 5 : du 4 au 15 avril 2022** pour les écoles Les Bénédictins / Carnot / Les Feuillants / Édouard-Herriot / Aristide-Beslais / Odette-Couty / Raoul-Dautry

*Aucune demande ne sera traitée avant la date d'ouverture des inscriptions du secteur concerné. Les demandes parvenues en dehors des périodes d'inscription de chaque secteur seront examinées début mai en fonction des places restantes dans chaque école.*

### ➤ À QUEL ÂGE INSCRIRE SON ENFANT ?

Les enfants âgés de 3 ans au 31 décembre de l'année civile en cours (enfants nés en 2019 pour la rentrée de septembre 2022) doivent être inscrits à l'école maternelle.

### ➤ COMMENT INSCRIRE SON ENFANT ?

En raison du contexte sanitaire, les inscriptions scolaires s'effectuent par internet sur le site de la Ville [limoges.fr](http://limoges.fr) dans les rubriques « Mes démarches en ligne » puis « Inscriptions scolaires ».

Les personnes n'ayant pas accès à Internet ou qui rencontreraient des difficultés dans la navigation peuvent être accompagnées par du personnel municipal dans les antennes-mairie de chaque quartier et par des animateurs dans les espaces multimédias des BFM (centre-



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

ville, La Bastide, Beaubreuil et Val de l'Aurence).

En cas d'impossibilité, des dossiers de demande d'inscription peuvent être retirés dans les antennes-mairie de chaque quartier y compris à l'accueil de la mairie principale, et déposés sur rendez-vous à la Direction de la jeunesse, 5 rue Jean-Pierre-Timbaud. La prise de rendez-vous s'effectue par téléphone au 05 55 45 64 58.

## ↳ DES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES

L'inscription scolaire ouvre, sur réservation via le portail de la jeunesse, l'accès aux prestations proposées par la direction de la jeunesse de la Ville : restauration scolaire, garderies du matin (gérées par la Ville) et du soir, récréation de 16h45 à 17h15, et l'étude.

## ↳ QUELS SONT LES CRITÈRES D'INSCRIPTION DANS UNE ÉCOLE ?

Les enfants sont inscrits dans la limite des places disponibles, en priorité dans l'école la plus proche du domicile de la famille après avis d'une commission. Dès que la famille est prévenue de la décision, elle contacte le directeur de l'école concernée pour finaliser l'admission. Lorsque des demandes d'inscription n'ont pu être effectuées dans l'école souhaitée par la famille, celle-ci est prévenue et une autre école est proposée.

## > Spécificité des dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans :

**Dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de 3 ans dans les écoles La Bastide, Cognac, Joliot-Curie, Jean-Le Bail, Marcel-Madoumier, Jean-Montalat et Gérard-Philippe.**

Ces dispositifs accueillent, le matin, les enfants de 2 ans révolus résidant dans le quartier. Les familles doivent prendre contact avec le directeur de l'école avant de formaliser leur demande au service des inscriptions de la Ville. Une commission mixte Ville /Inspection académique se réunit en mai et en septembre afin d'étudier les demandes. Les enfants accueillis dans ces dispositifs ne peuvent être inscrits à la restauration scolaire, ni aux différentes activités périscolaires.

## ↳ LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR POUR UNE PREMIÈRE INSCRIPTION

- Copie de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Fiche sanitaire complétée et signée du dossier de demande d'inscription (disponible sur le portail jeunesse à la rubrique « À télécharger »)
- Attestation vaccinale signée par le médecin traitant
- Fiche « droit à l'image » du dossier de demande d'inscription (disponible sur le portail



**LIMOGES**  
ARTS DU FEU  
ET INNOVATION

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 31 janvier 2022

jeunesse à la rubrique « À télécharger »)

- S'il y a lieu, copie du jugement de divorce ou de séparation
- Si vous n'êtes pas domicilié à Limoges, dérogation accordée par le maire de votre commune de résidence
- Si votre enfant était scolarisé en dehors de Limoges, certificat de radiation de l'école précédente
- Pour les dispositifs d'accueil des enfants de moins de 3 ans, autorisation de préinscription signée par le directeur de l'école
- Copie du « Passeport vacances jeunes » de la CAF
- Pour les non-allocataires CAF : copie de l'avis d'imposition sur les revenus 2021, copie de l'attestation des prestations MSA et copie d'une quittance de loyer de moins de 3 mois
- Notification MDPH, le cas échéant

***Renseignements auprès de la direction de la jeunesse de la Ville au 05 55 45 64 58 ou sur [limoges.fr](http://limoges.fr).***

***5 rue Jean-Pierre-Timbaud.***

3

Contact presse Ville de Limoges :

**Claire GLÉDEL**

Attachée de presse

05 55 45 60 49 / [claire.gledel@limoges.fr](mailto:claire.gledel@limoges.fr)

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : [limoges.fr](http://limoges.fr)



/villedelimoges



@VilleLimoges87



7ALimoges



villedelimoges



/ville\_de\_limoges



Ville de Limoges